

Montréal, 17 février 2022

Objet : Annonce de l'école transitoire sélectionnée

Chers parents, chers membres du personnel,

La séance de l'administrateur de la tutelle du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en lieu et place du Conseil d'administration s'est tenue le 16 février. Je tiens à vous informer du lieu retenu en vue de la délocalisation temporaire des élèves et des membres du personnel de notre école.

Dès la prochaine rentrée scolaire, la communauté de l'école Camille-Laurin annexe sera délocalisée dans des locaux de classe temporaires situés sur le site de l'école Camille-Laurin au 8000, avenue de l'Épée. Selon l'échéancier prévu, cette délocalisation se déroulera jusqu'à la rentrée 2024-2025. Des sanitaires seront accessibles dans les locaux de classe temporaires.

La délocalisation de notre communauté scolaire est nécessaire afin que le CSSDM procède à des travaux de réhabilitation majeurs du bâtiment de l'école Camille-Laurin annexe. Au terme de ce chantier, notre école bénéficiera, entre autres, de nouveaux finis (plafonds, planchers et muraux), de blocs sanitaires complètement rénovés et d'un meilleur apport d'air frais.

Service de garde et transport scolaire

Le service de garde, pour la durée complète de la délocalisation, sera situé au bâtiment principal de l'école Camille-Laurin au 8000, avenue de l'Épée.

Un service de transport scolaire sera disponible pour assurer le déplacement des élèves dans le respect de la politique d'admission et de transport du CSSDM, et ce, matin et soir.

Présentation publique

Nous sommes conscients que la délocalisation des élèves vers une école transitoire représente une adaptation pour tous. C'est pourquoi une rencontre d'information publique sera organisée au printemps afin de répondre à vos questions en lien avec la réorganisation à prévoir de la vie scolaire de votre enfant. Le déménagement vers les locaux de classe temporaires sur le site de l'école Camille-Laurin sera également un sujet abordé. Le CSSDM en profitera pour faire le point sur les travaux à venir à l'école Camille-Laurin annexe.

Étapes à venir

Pour vous aider à bien vous préparer aux changements à venir, voici les prochaines étapes que nous franchirons :

16 février : Confirmation du lieu transitoire

Printemps : Rencontre d'information avec les parents et les membres du personnel

Juin : Préparation au déménagement de l'école Camille-Laurin annexe vers les locaux de classe temporaires à l'école Camille-Laurin

¹ [The English version of this letter is available here.](#)

Rentrée 2022-2023 : Arrivée de la communauté de l'école Camille-Laurin annexe aux locaux de classe temporaires

Rentrée 2024-2025 : Fin prévue des travaux à l'école Camille-Laurin annexe et retour de la communauté dans le bâtiment rénové

Une fois les travaux sur le bâtiment de l'école Camille-Laurin annexe complétés, notre communauté bénéficiera d'un milieu d'apprentissage sain, sécuritaire et stimulant. Ce projet de réhabilitation de l'école représente également un moyen d'offrir les outils nécessaires au personnel pour assurer la réussite éducative dans les meilleures conditions qui soient.

Je vous communiquerai bien évidemment tous les détails au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Si vous souhaitez obtenir de l'information supplémentaire, vous pouvez consulter la section « Travaux à notre école » sur le site web <https://camille-laurin.cssdm.gouv.qc.ca>.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter : claurin@csdm.qc.ca

Merci de votre compréhension,



Benoit Grenier
Directeur

Photos des locaux de classe temporaires



Vue extérieure d'un local de classe temporaire (photo à titre de référence)



Vue intérieure d'une classe dans une unité temporaire (photo à titre de référence)



Vue d'un corridor dans un local temporaire (photo à titre de référence)